



Sommaire de l'attestation de divulgation de la vaccination contre la COVID-19

Le 5 novembre 2021

	Employés du conseil scolaire		Employés occasionnels		Autres	
	#	%	#	%	#	%
Nombre total de personnes qui sont concernées par cette politique	2269	100,00%	886	100,00%	503	100,00%
Nombre total de personnes qui ont attesté être entièrement vaccinées (avec ou sans pièce justificative)	2019	88,98%	600	67,7%	402	79,92%
Nombre total et pourcentage de personnes qui ont attesté être partiellement vaccinées (1ère dose reçue ou 2e dose en moins de 14 jours ou non vaccinées)	245	10,80%	284	32,1%	101	20,08%
Nombre total de personnes qui ont soumis une raison médicale avérée pour justifier la non-vaccination complète	5	0,22%	2	0,2%	1	0,25%
Nombre total de personnes qui n'ont pas encore soumis l'attestation, s'ils sont connus	0	0,00%	0	0,0%	0	0,00%

Le nombre d'employés est ajusté périodiquement afin de refléter le nombre de postes vacants comblés ainsi que les nouvelles embauches.

Depuis le 27 septembre, la procédure interne de gestion du statut vaccinal élaborée suite aux exigences ministérielles est entrée en vigueur. L'ensemble des employés du conseil, les employés occasionnels et toutes autres personnes ayant accès à nos établissements qui ne sont pas entièrement vaccinés ou qui sont non vaccinés doivent se soumettre aux tests de dépistage rapide ainsi qu'à la séance d'information obligatoire.

La catégorie *Employés du conseil scolaire* inclut les employés réguliers ainsi que les employés à long terme. La catégorie *Employés occasionnels* correspond aux employés occasionnels court terme et sur appel et la catégorie *Autres* réfère aux stagiaires, bénévoles (pour le moment, uniquement les bénévoles en charge des petits déjeuners sont permis dans nos établissements) et fournisseurs externes.

Le présent tableau est conforme avec les exigences ministérielles sur la divulgation des données dépersonnalisées pour l'ensemble des conseils scolaires.